



PRESTATION D'ASSURANCE 'EMBARCATIONS MARITIMES'

Marché n°2026SJ049

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

INDEX

✓ ELEMENTS TECHNIQUES

✓ CONDITIONS PARTICULIERES



L'ASSURE



MODALITES DE REPONSE



MONTANTS DE GARANTIE ET DE FRANCHISE



EMBARCATIONS CONCERNEES



DUREE DU CONTRAT



FREQUENCE DE PAIEMENT

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

(Ces éléments sont transmis à titre indicatif)



ANNEXES

- 1.Permis de navigation des 3 embarcations
- 2.Facture Achat
- 3.Relevés de sinistralité de GROUPAMA
- 4.Rapport de visite spéciale MA PERRINE II du 05/12/2024



Contexte

La SA ARRG a fait l'acquisition d'une vedette objet du présent contrat, en août 2022.

Cette vedette de sauvetage est affectée au Service de Secours et de Lutte contre les Incendies de l'aéroport Roland Garros (SSLIA).

Ce bateau permet d'assurer la sécurité des passagers d'un avion en mer à une proximité de 5 miles des piste de l'aéroport, de jour comme de nuit.

La mission de l'équipe des pompiers à l'aéroport est de déployer sur zone des plages de recueil qui permettent de sécuriser les passagers en mer. Le transport des passagers n'est pas prévu dans le bateau.

L'embarcation est destinée à ne sortir que ponctuellement, pour les exercices d'entraînement et en cas d'urgence (environ 200 heures / an)

Après utilisation, l'ensemble nautique (bateau remorques jets ski) est remisé dans un local dédié, clos couvert et fermé, à la caserne des pompiers de l'aéroport. Ce local est dans la partie réservée de l'aéroport (côté piste) donc sous accès restreint.



Détail parc des embarcations maritimes

MARQUE	NOM DU NAVIRE	CATEGORIE	MOTEUR / PUISSANCE	MISE EN SERVICE	IMMAT.	VALEUR ACHAT
WAVE BOAT Z8 PRO	MA PERRINE II	Semi rigide + Equipements et accessoires	300 CV	2022	937925	172 177 € HT
JETSKIS SEADOO GTX 300	BEBERT TONTON	2 JETSKIS + Equipements et accessoires	230 CV	2022	937926 937927	41 650 € HT



Antériorité en Assurance

Cette embarcation (+ les 2 jet-skis) sont actuellement garantis par un contrat d'assurance « EMBRUNS » souscrit auprès de GROUPAMA OCEAN INDIEN depuis septembre 2022.

Franchise 550 €

Exclusion du vol pour les 2 jet-skis



Statistiques sinistres

Cf Relevé de sinistralité en annexe

CONDITIONS PARTICULIÈRES



L'ASSURE

- Le souscripteur : **SA AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS (SA ARRГ)**,
Représenté par : Monsieur Fabrice GRONDIN, Directeur Général de la SA Aéroport de la Réunion Roland Garros
- Adresse : 74 Avenue Roland Garros, 97438 Sainte Marie
- DATE D'EFFET DU CONTRAT : 01/01/2027
- PRISE D'EFFET DES GARANTIES : 01/01/2027 à 00h00
- ÉCHÉANCE ANNUELLE DU CONTRAT : 01/01



MODALITES DE REPONSE

Vous voudrez bien,

- reprendre les montants de garantie ci-dessous comme base de cotation.
- présenter votre offre sur la base d'une police d'assurances « tous risques sauf » sur corps et moteur, et comprenant le recours des tiers et garanties complémentaires telles que défense Recours et frais de retraitement de l'épave.
Les embarcations sont à assurer en et hors eau.
- joindre vos conditions particulières.
- joindre vos conditions générales, conventions spéciales et tous autres documents auxquels vous faites références.



MONTANTS DE GARANTIES ET DE FRANCHISE

Sont garantis tous les risques de pertes et dommages matériels subis par le navire assuré comprenant le corps, ainsi que les appareils de propulsion, et les générateurs, les équipements, les instruments de navigation, les appareils, installations, accessoires et embarcations annexes, équipements en location.

MONTANTS DE GARANTIE :

1. Corps et moteurs, risques ordinaires :	VALEUR AGREEE (Conditions tous Risques)
2. Corps et moteurs, risques de guerre :	VALEUR AGREEE
3. RC et GARANTIES COMPLEMENTAIRES :	5 000 000 € TDC
Pollution :	500 000 €
Frais de retraitement :	25 % de la valeur agréée
Défense Recours :	20 000 €

FRANCHISE :

1. Corps et moteurs, risques ordinaires :	2 000 € par événement Sauf en cas de perte et délaissement
2. Corps et moteurs, risques de guerre :	sans franchise
3. RC et GARANTIES COMPLEMENTAIRES :	Recours de tiers matériels : 10% du montant de la réclamation avec mini 500 € et maxi 5 000 €
	Recours de tiers corporels : sans franchise



EMBARCATIONS CONCERNÉES

Cf. « Eléments techniques »



LIMITES DE NAVIGATION

La couverture est limitée aux eaux de la Réunion, sans toutefois pouvoir dépasser les limites de navigation correspondant à la catégorie du bateau, telle que définie par la Commission Nationale de Sécurité.

**DURÉE DU CONTRAT**

Le marché est conclu à compter du 01/01/2027 pour une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle du contrat par les deux parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance.

**FRÉQUENCE DE PAIEMENT**

Fréquence annuelle.

Il est précisé que le présent contrat ayant été l'objet d'une consultation, la réponse au cahier des charges fait partie intégrante du contrat, dans lequel elle s'insère.

Les limitations éventuelles au cahier des charges font l'objet d'une énumération précise et exhaustive. Elles sont numérotées et jointes à l'offre.

Les conditions d'engagement à ce cahier des charges prévalent sur les supports indiqués par l'assureur, toutes les fois qu'elles sont plus favorables à l'assuré ; les autres conditions conservant toute leur valeur.

Durée du marché : 5 ans

Date d'effet du marché : 01/01/2027